

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 11 février 2019, il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019.

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2019 ?

Au regard de la santé financière de la commune, explicitée dans le rapport relatif au compte administratif 2018, il est proposé d'amorcer une baisse des taux d'imposition municipaux de 2,2 %, afin que la part municipale des impôts payés par le contribuable Talençais n'augmente pas.

Par ailleurs, en cohérence avec la stratégie financière de la municipalité, le budget primitif 2019 est élaboré selon les grands principes suivants :

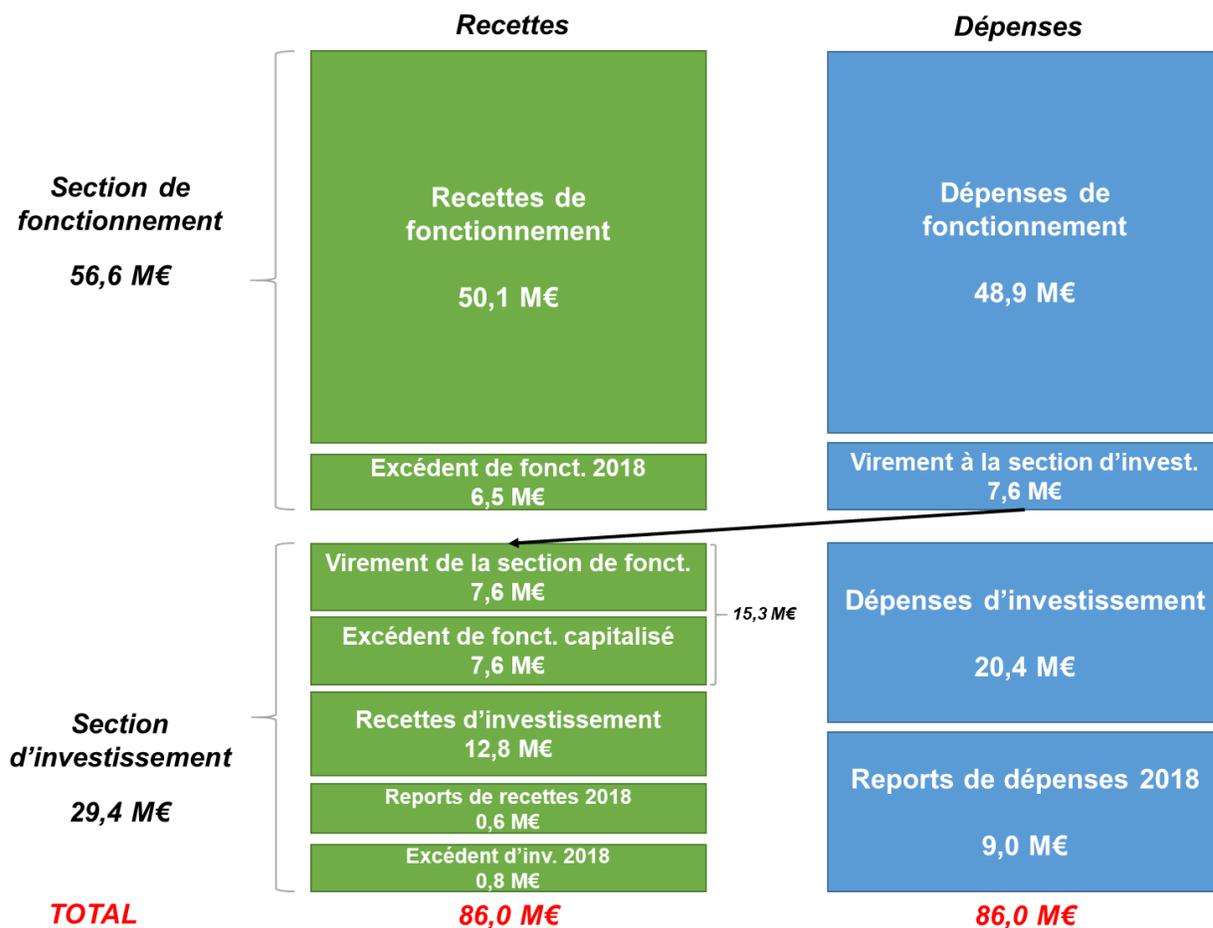
- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- Renouveler le soutien financier aux associations et au CCAS,
- Optimiser les soldes d'épargne,
- Poursuivre le programme d'investissement,
- Ne pas emprunter, pour se désendetter à nouveau.

Au total, les crédits inscrits s'élèvent à 85 985 k€, dont

- 56 553 k€ en fonctionnement ;
- 29 432 k€ en investissement.

Comme présenté précédemment, le compte administratif 2018 enregistre des excédents en fonctionnement (+14 097 k€) et en investissement (+760 k€) qu'il convient de reprendre dans les équilibres du budget primitif 2019, ainsi que les restes à réaliser de l'exercice 2018, en dépenses (9 028 k€) et en recettes (642 k€).

PRESENTATION DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2019



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2019 ?

Pour la construction de la section de fonctionnement du budget primitif 2019, la Ville de Talence s'est donnée comme principaux objectifs de diminuer ses taux d'imposition, tout en optimisant le virement à la section d'investissement (épargne).

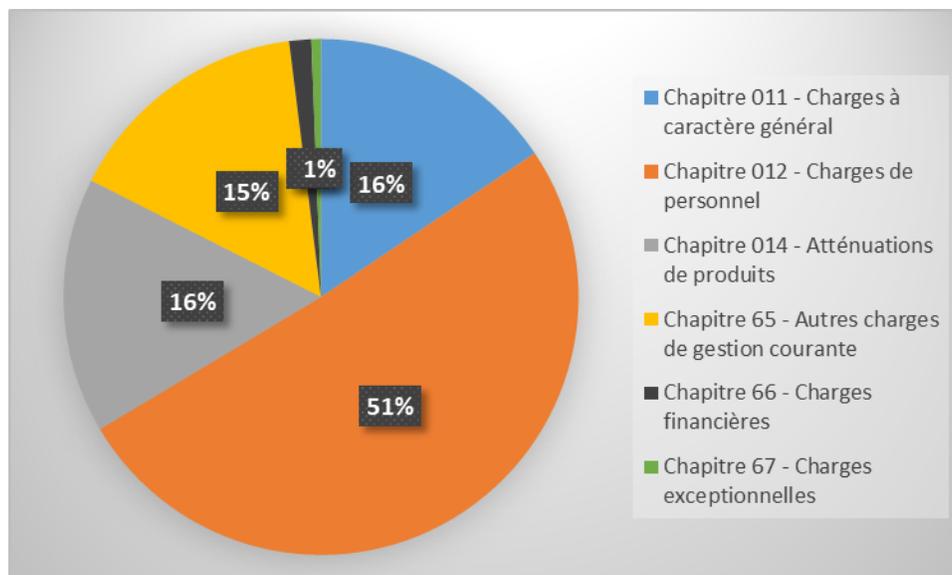
Plus en détail, les principes d'élaboration de la section de fonctionnement sont les suivants :

- Diminuer les taux d'imposition de 2,2 %,
- Estimer de façon prudentielle l'ensemble des recettes de fonctionnement, et notamment les droits de mutation à titre onéreux,
- Contenir l'évolution des charges à caractère général, au plus au niveau de l'inflation,
- Continuer à maîtriser la masse salariale,
- Confirmer le soutien financier apporté aux associations et au CCAS.

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2019, il est proposé que les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Talence progressent de 2,3 % et passent ainsi de 46 151 k€ à 47 200 k€. **Hors reversement d'une partie du produit des forfaits post-stationnement à Bordeaux Métropole (comptabilisé deux fois en 2019 au titre des exercices 2018 et 2019 – 400 k€), elles progressent en réalité de 1,4 %.**

	BP 2018	BP 2019	Evo. BP 2018/2019
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 685 k€	7 358 k€	-4,3%
Chapitre 012 - Charges de personnel	23 670 k€	24 000 k€	1,4%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	6 317 k€	7 560 k€	19,7%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 320 k€	7 346 k€	0,4%
Chapitre 66 - Charges financières	690 k€	650 k€	-5,8%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	469 k€	286 k€	-39,0%
soit dépenses réelles de fonctionnement	46 151 k€	47 200 k€	2,3%



Chapitre 012 – Charges de personnel

Au budget primitif 2019, il est proposé d'inscrire 24 000 k€ au chapitre 012 – Charges de personnel. Ce montant est en hausse de 1,4 % par rapport au budget 2018.

Depuis plusieurs années, un travail de recherches de pistes d'économies, sans altérer la qualité des services rendus à la population, a été effectué.

A périmètre identique, ce travail est maintenu. Il nous a permis encore une fois d'absorber les augmentations automatiques du GVT.

Pour l'exercice 2019, nous vous proposons de voter ce chapitre en hausse pour pouvoir financer la poursuite de l'application du PPCR et surtout la pérennisation des services récemment créés, tous en direction de la population :

- Allo-Talence ;
- Postes d'ASVP avec l'élargissement de la zone bleue ;
- Anim&vous.

Un effort particulier est aussi réalisé pour renforcer les équipes agissant pour l'entretien durable du patrimoine municipal et des espaces verts, ainsi que pour la conduite de notre ambitieux programme d'investissement.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Au budget primitif 2019, sont inscrits 7 358 k€ au titre des charges à caractère général, un montant en baisse de 4,3 % par rapport au budget primitif 2018. En tenant compte des charges en moins liées à la mutualisation du service informatique, l'évolution de ces charges est en fait de 1,7 %.

	BP 2018	BP 2019	Evo. BP 2018/2019
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 685 k€	7 358 k€	-4,3%
Fluides et chauffage	1 893 k€	1 859 k€	-1,8%
Carburants	131 k€	140 k€	6,9%
Alimentation	860 k€	890 k€	3,5%
Autres achats	681 k€	670 k€	-1,6%
Entretien, réparation et maintenance	1 725 k€	1 706 k€	-1,1%
Locations mobilières et immobilières, charges locatives	366 k€	124 k€	-66,2%
Achats de prestations de services	442 k€	503 k€	13,8%
Assurances	151 k€	153 k€	1,3%
Affranchissement et télécommunications	286 k€	161 k€	-43,7%
Impôts et taxes	273 k€	298 k€	8,9%
Formation et déplacement personnel	101 k€	102 k€	1,1%
Insertions, catalogues et imprimés	173 k€	181 k€	4,5%
Transport	149 k€	132 k€	-11,6%
Réceptions	61 k€	61 k€	0,2%
Conseils communaux	100 k€	100 k€	0,0%
Autres charges générales	295 k€	279 k€	-5,1%

Sur divers postes de dépenses, la Ville réalise quelques économies, avec :

- La baisse de la facture énergétique (-1,8 %), premiers effets de l'extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h du matin ;
- La rationalisation de certains achats de fournitures et petits équipements (-1,6 %).

A l'inverse, les coûts liés au carburant sont en hausse (+6,9 % - effet prix), tout comme ceux liés aux assurances (+1,3 %), aux impôts et taxes (+8,9 %) avec l'acquisition récente du Château des Arts.

Par ailleurs, les frais liés à l'alimentation sont en hausse, la Ville de Talence augmentant la part de bio dans les restaurants scolaires (20 % des produits).

Enfin, comme tous les ans sous cette mandature, 100 k€ sont affectés aux 5 conseils communaux.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Très légèrement en hausse, les autres charges de gestion courante s'établissent à 7 346 k€. Elles sont essentiellement composées du soutien financier de la Ville au CCAS (3 850 k€) et aux associations (2 475 k€), que nous avons souhaité maintenir à un niveau élevé tant leur action est garante du mieux-vivre ensemble. **L'importance de ces acteurs sociaux, culturels, économiques et sportifs, précieux pour les Talençais et les liens qui les unissent, conduit en effet naturellement la municipalité à faire ce choix.**

	BP 2018	BP 2019	Evo. BP 2018/2019
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 320 k€	7 346 k€	0,4%
Subventions aux associations	2 475 k€	2 475 k€	0,0%
Subvention au CCAS	3 850 k€	3 850 k€	0,0%
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	504 k€	511 k€	1,3%
Contribution aux écoles privées	300 k€	280 k€	-6,7%
Participations au PLIE et à la Mission Locale	122 k€	122 k€	0,0%
Autres charges de gestion courante	69 k€	108 k€	56,5%

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Les dépenses de ce chapitre sont en hausse en 2019, de 6 317 k€ à 7 560 k€.

	BP 2018	BP 2019	Evo. BP 2018/2019
Chapitre 014 - Atténuations de produits	6 317 k€	7 560 k€	19,7%
Attribution de compensation Bordeaux Métropole	5 897 k€	6 800 k€	15,3%
FPIC	420 k€	360 k€	-14,3%
Reversement FPS	0 k€	400 k€	

Cette augmentation s'explique :

- D'une part, par **la revalorisation de l'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole, qui passe de 5 897 k€ à 6 800 k€, sous l'effet de la mutualisation du service informatique.** Il importe de préciser qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la Ville n'a plus à sa charge directe les dépenses correspondantes (économies sur les charges de personnel et les charges à caractère général) ;
- D'autre part, par **le reversement d'une partie du produit des forfaits post-stationnement à Bordeaux Métropole (400 k€),** dans le cadre de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant, un an après son entrée en vigueur.

La contribution au fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) complète ce chapitre de dépenses. Elle devrait s'élever à 360 k€, un montant en diminution par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2018, mais stable par rapport au montant notifié de l'an dernier. Nous nous accorderons le droit de réviser ce chiffre en octobre, lorsque toutes les composantes de son calcul seront connues.

Chapitre 66 – Charges financières

Bénéfice du désendettement progressif de la Ville depuis 4 ans, le remboursement des intérêts de la dette va à nouveau diminuer. L'économie devrait avoisiner 50 k€. Par mesure de prudence, ces crédits sont diminués de 40 k€ entre les budgets primitifs 2018 et 2019, pour s'établir à 650 k€.

Depuis le début de la mandature, il s'agit pour la Ville de Talence d'une économie significative. A titre d'information, au compte administratif 2015, les charges financières dépassaient 1 M€. Leur baisse progressive se traduit par plus de 900 k€ de « gains » pour la Ville sur la période 2015-2019.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Avec la fermeture de la Médoquine, les charges exceptionnelles sont en baisse, de 469 k€ à 286 k€. Restent au sein de ce chapitre, la subvention au budget annexe de la régie des transports (250 k€) et les autres charges exceptionnelles (36 k€, comprenant les titres annulés, les frais de carte bancaire, les bourses et prix...).

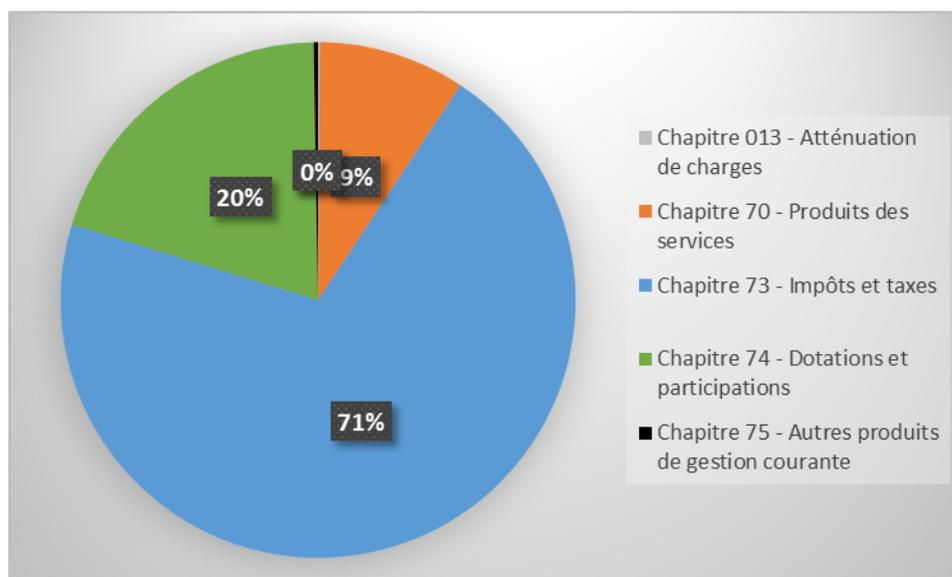
	BP 2018	BP 2019	Evo. BP 2018/2019
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	469 k€	286 k€	-39,0%
Subvention SPIC La Médoquine	185 k€	0 k€	-100,0%
Subvention régie des transports	250 k€	250 k€	0,0%
Autres charges exceptionnelles	34 k€	36 k€	6,5%

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2019, la Ville de Talence diminue ses taux d'imposition de 2,2 %. En comptant sur la dynamique des autres ressources, mais tout en restant prudent, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées au total à 49 431 k€, soit une hausse de 2,4 %.

	BP 2018	BP 2019	Evo. BP 2018/2019
Chapitre 013 - Atténuation de charges	50 k€	50 k€	0,0%
Chapitre 70 - Produits des services	3 665 k€	4 566 k€	24,6%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	34 342 k€	34 798 k€	1,3%
Chapitre 74 - Dotations et participations	10 060 k€	9 882 k€	-1,8%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	161 k€	135 k€	-15,9%
Chapitre 76 - Produits financiers	0 k€	0 k€	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0 k€	0 k€	
soit recettes réelles de fonctionnement	48 278 k€	49 431 k€	2,4%

Déduction faite du produit des forfaits post-stationnement (comptabilisé deux fois en 2019 au titre des exercices 2018 et 2019 – 500 k€), les recettes réelles de fonctionnement progressent en réalité de 1,4 %, soit un rythme équivalent à celui des dépenses.



Chapitre 73 – Impôts et taxes

Entre la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition (+2,2 %), le choix de la municipalité de diminuer les taux (-2,2 %) et l'évolution prévisionnel du tissu fiscal, les ressources fiscales sont estimées pour 2019 à 34 798 k€.

	BP 2018	BP 2019	Evo. BP 2018/2019
Chapitre 73 - Impôts et taxes	34 342 k€	34 798 k€	1,3%
Taxes foncières et d'habitation	29 800 k€	30 128 k€	1,1%
Dotations de solidarité métropolitaine	1 916 k€	1 940 k€	1,2%
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	1 700 k€	1 800 k€	5,9%
Taxe sur l'électricité	600 k€	600 k€	0,0%
Droits de place et stationnement	226 k€	225 k€	-0,4%
Autres ressources fiscales	100 k€	105 k€	5,0%

Leur progression s'établit ainsi à 1,3 %. Il importe de noter qu'elle aurait été de 2,3 % si la Ville de Talence avait fait le choix de maintenir stable les taux d'imposition.

En plus du produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières, d'autres ressources composent ce chapitre :

- La dotation de solidarité métropolitaine : 1 940 k€
- Les droits de mutation à titre onéreux : 1 800 k€
- La taxe sur l'électricité : 600 k€
- Les droits de stationnement : 225 k€

La dotation de solidarité métropolitaine (DSM), après 4 années de diminution, devrait être en légère augmentation en 2019 (+1,2 %). En application du pacte financier et fiscal métropolitain, la DSM 2019 est indexée sur l'évolution entre 2018 et 2019 des ressources fiscales élargies et des dotations de l'Etat perçues par Bordeaux Métropole, déduction faite de la part métropolitaine de la contribution au fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ces montants n'étant définitivement connus qu'en fin d'année, une régularisation interviendra certainement en octobre 2019.

Les droits de mutation à titre onéreux constituent une recette particulièrement volatile, puisque liée aux montants des transactions immobilières. Profitant de son attractivité sur les dernières années, la Ville de Talence a perçu en 2017 et 2018 des montants supérieurs à 2,5 M€. Ce n'était pas le cas précédemment (moins de 2 M€). Par mesure de prudence, ce produit est estimé pour 2019 à 1 800 k€ (contre 1 700 k€ en 2018).

Les autres ressources fiscales perçues par la commune resteront a priori au même niveau qu'en 2018.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations et participations s'établissent au budget primitif 2019 à 9 882 k€ :

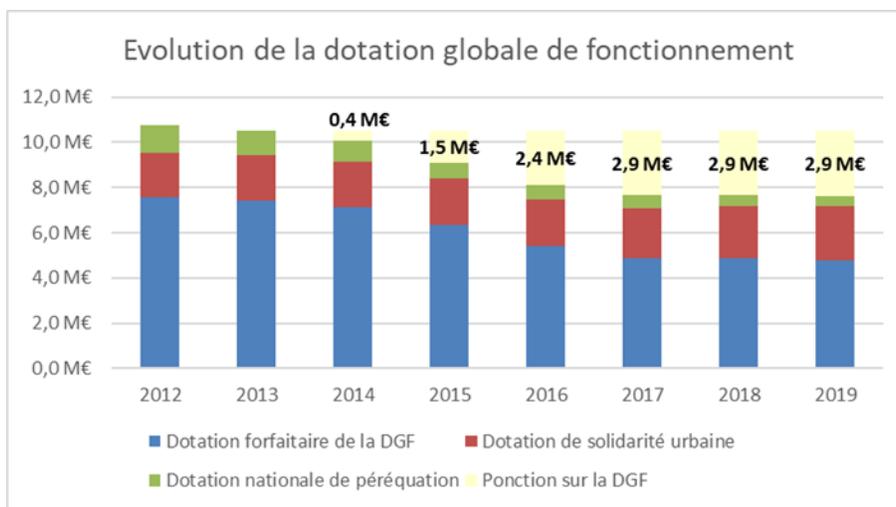
	BP 2018	BP 2019	Evo. BP 2018/2019
Chapitre 74 - Dotations et participations	10 060 k€	9 882 k€	-1,8%
Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement	4 676 k€	4 700 k€	0,5%
Dotation de solidarité urbaine	2 264 k€	2 350 k€	3,8%
Dotation nationale de péréquation	503 k€	450 k€	-10,5%
Participations autres organismes (CAF principalement)	1 187 k€	1 187 k€	0,0%
Compensations fiscales	1 013 k€	1 040 k€	2,6%
Autres dotations et participations	417 k€	156 k€	-62,7%

Au budget primitif 2018, était inscrit une recette de 300 k€ provenant de Bordeaux Métropole dans le cadre du stationnement payant (produit des forfaits post-stationnement). Ce produit n'ayant pas été perçu sur l'exercice 2018 et étant désormais imputé au chapitre 70 – Produits des services, **les recettes du chapitre 74 sont désormais quasiment stables.**

La part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement devrait même être en légère hausse, de 4 676 k€ à 4 700 k€. Contrairement à la période 2014-2017 où l'Etat ponctionnait lourdement les collectivités, l'enveloppe globale de la DGF est stable depuis 2017. Pour la Ville de Talence, cela se traduit ainsi par une augmentation de 0,5 %, l'évolution démographique étant plutôt positive.

Nous comptons aussi sur une progression de la dotation de solidarité urbaine de l'ordre de 100 k€. Elle s'établit ainsi au budget 2019 à 2 350 k€. La Ville de Talence, comme toutes les autres communes bénéficiaires, profite de l'abondement de l'enveloppe au niveau national (+90 M€).

En revanche, l'enveloppe globale de la dotation nationale de péréquation (DNP) est gelée. Compte tenu des péréquations internes à cette enveloppe, la Ville de Talence devrait continuer à bénéficier de cette dotation, mais son montant sera a priori en baisse (-53 k€, soit 450 k€).



Pour les autres recettes composant ce chapitre (compensations fiscales, participation de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse...), il est prévu qu'elles restent globalement stables.

Chapitre 70 – Produit des services

Les recettes de ce chapitre sont budgétées à hauteur de 4 566 k€ en 2019.

	BP 2018	BP 2019	Evo. BP 2018/2019
Chapitre 70 - Produits des services	3 665 k€	4 566 k€	24,6%
Redevances d'occupation du domaine public	220 k€	270 k€	22,7%
Redevances services culturels	272 k€	261 k€	-3,9%
Redevances services sportifs	597 k€	606 k€	1,5%
Redevances services périscolaires	1 240 k€	1 255 k€	1,2%
Reversement Métropole compétence propreté	933 k€	936 k€	0,3%
Remboursement de mise à disposition de personnels	12 k€	267 k€	2120,9%
Produit des FPS	0 k€	500 k€	
Remboursement CCAS suite mutualisation informatique	0 k€	60 k€	
Autres produits	392 k€	412 k€	5,1%

Cette importante augmentation s'explique notamment par :

- L'inscription de nouveaux crédits pour la perception du produit des forfaits post-stationnement (500 k€) et la participation du CCAS à la mutualisation du service informatique (60 k€) ;
- La hausse des remboursements du personnel mis à disposition dans les associations (255 k€), qui n'avaient pas été inscrits au budget 2018 (car encaissés deux fois en 2017).

Pour ce qui est des produits des services offerts à la population, ils restent quasiment stables. **Leurs montants sont uniquement réajustés par les fréquentations constatées, les tarifs n'étant revalorisés quant à eux qu'en fonction des indices des prix à la consommation.** Rappelons par ailleurs que ces tarifs sont aujourd'hui assez nettement inférieurs à ceux d'autres communes (comme l'indiquait dans son rapport la Chambre Régionale des Comptes).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2019 ?

Pouvant compter sur d'importantes ressources propres, la Ville de Talence est en mesure en 2019 de :

- Poursuivre son ambitieux programme d'investissement,
- Augmenter les crédits affectés à l'entretien du patrimoine municipal,
- Autofinancer l'intégralité de ces dépenses,
- En profiter ainsi pour se désendetter de nouveau.

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Comme présenté lors du débat d'orientations budgétaires, le programme d'investissement des 5 prochaines années est établi de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2020	2021	2022	2023
PROJETS D'INFRASTRUCTURES	5 742	15 646	15 058	3 200	2 286
Requalification du quartier de Thouars	1 258	186			
Construction d'un équipement culturel en centre-ville	1 761	5 450	4 800		
Extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie	450	2 550	2 000		
Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps	1 800	7 000	6 170		
Travaux du Grand Stade Pierre Paul Bernard	96	254	602	664	158
Construction d'un dojo	78	206	486	537	128
Grand Peixotto-Margaut			500	1 000	1 000
Réhabilitation Château des Arts	300		500	1 000	1 000
ENTRETIEN DURABLE DU PATRIMOINE, DES ESPACES VERTS - PROXIMITES - SOLIDARITES	5 160	3 950	3 150	4 150	2 150
Entretien du patrimoine et verdissement	1 800	1 850	1 700	1 700	1 700
Budget participatif	350	350	350	350	350
Aire de jeux pour enfant	230	100	100	100	100
Création d'un parc public quartier Raba	300				
Réhabilitation salle Jean Bouin	400				
Création de deux padel et couverture d'un terrain de tennis	200	650			
Création d'une maison des solidarités	100	1 000	1 000		
Extension et réhabilitation du groupe scolaire Gambetta	280				
Resto du coeur Peydavant	170				
Travaux de voirie, éclairage public, stationnement	1 330				
Centre social Crespy				2 000	
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 550	1 781	1 781	1 781	1 781
Acquisition de matériels	706	670	670	670	670
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	596	596	596	596	596
Autres reports 2018	3 699				
Autres projets et dépenses imprévues	549	515	515	515	515
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	16 453	21 377	19 989	9 132	6 217
			73 168		

De manière très opérationnelle, les crédits nécessaires à réalisation du programme d'investissement (indiqué précédemment) sont inscrits en dépenses d'équipement (nouveaux crédits + reports 2018), dont notamment :

- Requalification du quartier de Thouars : 1 258 k€ (dont 451 k€ d'acquisition foncière)
- Construction d'un équipement culturel en centre-ville : 1 741 k€
- Extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie : 479 k€
- Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 1 951 k€
- Participation aux travaux du stade Pierre Paul Bernard : 100 k€
- Construction du dojo : 80 k€
- Premiers travaux de réhabilitation du Château des Arts : 300 k€
- Entretien du patrimoine municipal et verdissement : 1 828 k€
- Budget participatif : 350 k€
- Création de deux padel et couverture d'un terrain de tennis : 850 k€
- Création d'une Maison des Solidarités : 100 k€
- Acquisition d'horodateurs : 500 k€
- Travaux divers de voirie et d'éclairage public : 501 k€
- Acquisition de matériel : 706 k€
- Attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole : 650 k€

A ces principales opérations, s'ajoutent également :

- Opération Cocon 33 : 60 k€
- Travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux : 100 k€
- Création d'un préau à l'école Joliot Curie : 60 k€

Enfin, est inscrit en dépenses de la section d'investissement, le remboursement du capital de la dette. Sous l'effet du désendettement constaté depuis 2014, cette charge est logiquement en diminution, de 2 550 k€ à 2 305 k€.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour financer ces dépenses d'investissement, en plus des restes à réaliser de l'année 2018 (642 k€), **la Ville de Talence peut compter en 2019 sur d'importantes ressources propres :**

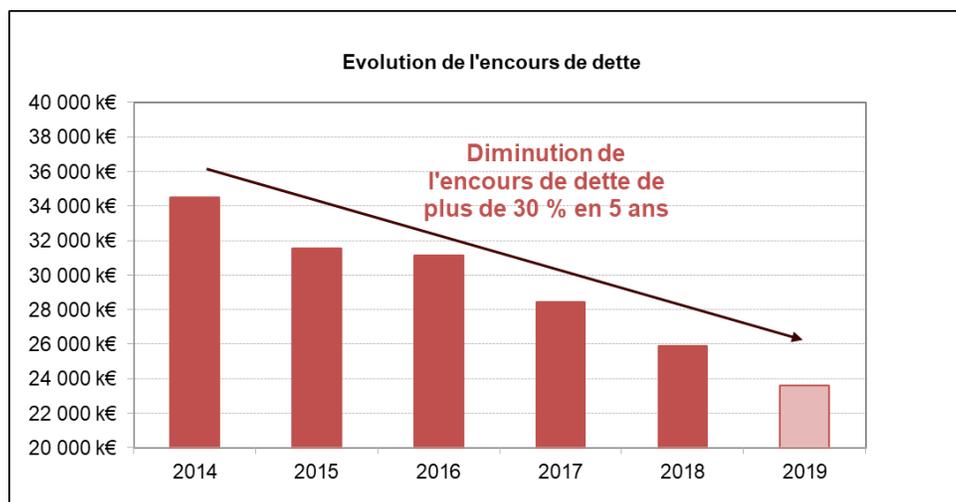
	BP 2018	BP 2019
Recettes d'investissement	13 766 k€	28 031 k€
dont dotation aux amortissements et autres opérations d'ord	1 039 k€	1 226 k€
dont virement de la section de fonctionnement	10 384 k€	7 626 k€
dont dépôts et cautionnements reçus	0 k€	0 k€
dont subventions	608 k€	602 k€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	760 k€	800 k€
dont produits des cessions d'immobilisation	975 k€	10 150 k€
dont autres	0 k€	0 k€
dont emprunt	0 k€	0 k€
dont excédent de fonctionnement capitalisé	0 k€	7 626 k€

Entre le virement de la section de fonctionnement (7 626 k€) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (7 626 k€), l'épargne s'établit au budget primitif 2019 à 15 253 k€ (contre 10 384 k€ en 2018).

A cela s'ajoute :

- Le produit de la vente de la Médoquine : 10 150 k€ ;
- Les subventions d'investissement : 602 k€ ;
- Le FCTVA : 500 k€ ;
- La taxe d'aménagement : 300 k€.

Ce niveau de ressources propres permet ainsi, comme sur les années précédentes, de ne pas emprunter pour financer les dépenses d'investissement. Par conséquent, en 2019, la Ville de Talence se désendettera à nouveau. Son encours de dette sera au 31/12/2019 de 23 585 k€ (contre 25 887 k€ en 2018).



EN CONCLUSION, QUE RETENIR DE CE BUDGET PRIMITIF 2019 ?

Ce budget primitif 2019 est ambitieux...

- Diminution des taux d'imposition
- Lancement de grands projets d'investissement
- Maintien d'une forte proximité avec les Talençais

... tout en étant responsable

- Nouvelle augmentation des soldes d'épargne
- Autofinancement de l'intégralité des dépenses d'investissement
- Poursuite du désendettement
- Préservation des capacités financières de la collectivité pour les années à venir